

Arrêté n°2025 – 111 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR SEN

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025 - 72 relatif au renouvellement des membres usagers au Conseil de Gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN),

Vu l'arrêté n°2025-96 portant déclaration d'irrecevabilité d'une liste de candidatures de représentants au conseil de gestion de l'UFR SEN,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 2 décembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR SEN.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège étudiants

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits : 2218

Votants : 38

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages valablement exprimés : 32

Quotient électoral : 5,33

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
AER : protégeons l'université face à l'extrême droite, la précarité étudiante et les coupes budgétaires	32	6	/	6

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
MANACH Roxane	CHATONNET Elwine
DARTEVEL Zacharie	MARCHAL Pierre
LECLERC Clémence	
BELLANGER Antoine	
GRAVANI Elpida	
BESHKENADZE Daniil	

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'UFR SEN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 5 déc. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 05/12/2025

Mis en ligne le : 05/12/2025